

Image not found or type unknown



Obtention de carte vitale après un pacs

Par **lafouine**, le **14/05/2017** à **09:16**

Bonjour,rnrnJe suis pacsé avec une jeune femme d'origine polonaise depuis le 18/11/16. Le pacs étant considéré comme un mariage, je suis passé devant un tribunal. J'ai envoyé à la cpam 60 un dossier pour l'obtention d'un carte vitale pour ma compagne, 1er dossier perdu.....envoi d'un deuxième dossier, perdu envoi d'un troisième dossier en janvier 2017, pas de nouvelles, que dois je faire pour essayer d'avoir gain de cause ???? Je travaille, le dossier pour ma compagne est correct et completrnMerci de me répondre Lafouine